

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 28 septembre deux mil vingt. Par suite d'une convocation en date du 21/09/2020, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-huit septembre deux mil vingt, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	9
Votants	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 2020.09.21	

Etaient présents : ANDRÉ Jean-Philippe, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Fanny, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique

Absent : MARLOT Fanny, HAUTIER Sandra

Pouvoir : Non

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur Michel DEGRYSE est désigné pour remplir cette fonction.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1414-2, L. 2121-21 et D. 1411-3 et suivants

Considérant que les marchés d'un montant supérieurs aux seuils européens doivent être attribués par une commission d'appel d'offres dont il convient d'en élire les membres,

Considérant que la commission d'appel d'offres est composée du maire ou de son représentant, Président et de trois membres titulaires et autant de suppléants élus par le Conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres qui sont les suivants :

Les 3 délégués titulaires sont :

- Michel DEGRYSE
- Olivier FLORANCE
- Karine MAGNIEN

Les 3 délégués suppléants sont :

- Ticiano MIL-HOMENS
- Laura FEIG
- Muriel JACQUIOT

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Baslieux-lès-Fismes, le 28/09/2020
Le Maire, Lucie POLLET